

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
ARMAGNAC BIGORRE

19EME AUTOCROSS – SPRINT CAR D'AYDIE

Championnat de France d'Autocross Maxi Tourisme, Super Buggy et Buggy 1600
Championnat de France Féminin pour les Sprint Girls
Championnat de France Sprint Car pour la Super Sprint
Championnat de France Féminin pour les Sprint Girls
Coupe de France d'Autocross Tourisme Cup et Buggy Cup et
de Sprint Car Maxi Sprint et Junior Sprint
Championnat de Ligue des pilotes Coefficient 3
Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Auto Occitanie Pyrénées

1et 2 Juillet 2023

REGLEMENT SPORTIF **PARTICULIER DEFINITIF**

Le règlement particulier complète la réglementation générale 2023 FFSA. Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

Contact : William CAPDEBOSCO

CIRCUIT D'AYDIE

64330 CASTETPUGON

Secrétariat Officiels : Cathy BIENVENU

Tél. : 05.59.04.91.29

Fédération Française du Sport Automobile

Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Armagnac Bigorre organise les 1 et 2 Juillet 2023 avec le concours de l'Association Autoclub du Madiranais une épreuve automobile nationale PEA d'Autocross et Sprint Car intitulée

19^{ème} Autocross/Sprint Car d'Aydie.

Cette épreuve compte pour le Championnat de France d'Autocross Maxi Tourisme , Super Buggy et Buggy 1600 , le Championnat de France Sprint Car pour la Super Sprint, le Championnat de France Féminin pour les Sprints Girls et Super Sprint, Coupe de France d'Autocross Tourisme Cup et Buggy Cup et de Sprint Car Maxi Sprint et Junior Sprint (réservée aux pilotes nés entre le 01/01/2005 et le 31.12.2011 et pour le Championnat de Ligue des Pilotes Coefficient 3, et le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Auto Occitanie Pyrénées.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 06 Avril 2023 sous le numéro N 23 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 304 en date du 14/04/2023.

1.1P.OFFICIELS

Observateur de la FFSA		<i>Dominique RIOUX</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs		<i>Thierry BERGUES</i>
Membres du Collège		<i>Danièle MITRAC</i> <i>Claude GALBAN</i>
Secrétaire de la direction de course		<i>Annie MARROT RIOUX</i>
Directeur de Course responsable du meeting		<i>Christian RAINAUD</i>
Directeur de Course Adjoint		<i>Gérard CENTIMES</i> <i>Amar HAMICHE</i>
Directeur(s) de Course adjoint	Départs	<i>René HERBEUVAL</i>
Adjoint(s) à la direction de Course	Départs	<i>Frédéric DELMOTTE</i>
Adjoint à la direction de course	Gestion des Images	<i>Michel LEONATE</i>
Adjoint à la direction de course	Gestion des Images	<i>Dominique PINVIN</i>
Adjoint à la direction de course	Arrivées	<i>Benoit DUBUISSON</i>
Adjoint à la direction de course	Arrivées	<i>J.Marc NIEL</i>
Adjoint à la direction de course	Grille de départ	<i>Olivier LAVILLE</i>
Commissaire Technique	Responsable	<i>Martial LOBROT</i>
	Adjoint	<i>Jean Pierre ROQUES</i>
Commissaires techniques		<i>Patrick MAURIAL</i> <i>Laurent ROQUES</i> <i>Patrick CHAZAL</i> <i>Coban LEBRET</i>
Responsable des contrôles ECU		<i>Guy BROUSSE</i>
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	N° 1	<i>Benoit RICHET</i>
	N° 2	<i>Patrice AGNUS</i>
Chronométrateur Responsable classements		<i>Patrice GAASCH</i>
Chronométrateurs		<i>Joël MOREAU</i>
Chronométrateurs		<i>Jocelyn GAASCH</i>
Commissaire responsable du Parc Fermé		<i>Michel POSTERLE</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours		<i>William CAPDEBOSCQ</i>
Responsable de la remise en état du terrain		<i>Pierre-Michel BEHEITY</i>
Médecin Chef		<i>Docteur RAZAFINBOHAKA</i>
Responsable Sécurité		<i>William CAPDEBOSCQ</i>
Responsable du service presse		<i>Marie-France ESTENABES</i>
Responsable vidéo: Sté EBOO Siret 50776700100011 86140. SCORBE-CLAIRVAUX		<i>Dirigeant Didier RODRIGUES</i>

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA Armagnac Bigorre et l'organisateur technique est « l'Autoclub du Madiranais » avec le concours du « Circuit d'Aydie ».

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du visa
Clôture des engagements	JEUDI 22 JUIN à MINUIT
Publication de la liste des engagés	MERCREDI 28 JUIN
Date et lieu de la compétition	1 et 2 juillet 2023 à AYDIE
Vérifications administratives et techniques	SAMEDI 1 JUILLET 2023 ▪ DE 7H à 8H49
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	VENDREDI 30 JUIN à 18H30, salle du collège des commissaires
Briefing présence de tous les pilotes obligatoire.	SAMEDI 1 JUILLET, 15 min après la fin des essais chronométrés
Warm up ,2 tours par division, suivant tableau.	Samedi 1 Juillet à partir de 8 H
Horaire des essais chronométrés	Le samedi 1 Juillet à partir de 9H ou 9H30.
Horaire de la course le samedi 2 juillet	De 8h jusqu'à 19H30
Horaire de la course le Dimanche 3 juillet	De 8h30 à 18h30
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Voir Article 10. PRIX

1.3P. VERIFICATIONS (horaires se reporter au règlement Championnat et Coupe de France Autocross Sprint Car)

Le samedi 1 juillet de 7h à 8h49, les vérifications administratives seront effectuées de manière virtuelle (application de messagerie instantanée) pour chaque concurrent qui transmettra une copie de sa licence selon l'horaire et le numéro d'appel précisés dans le règlement particulier de l'épreuve. Le concurrent présentera au responsable administratif une copie de son engagement signé lors des vérifications techniques.

Dans tous les cas devront être présentés :

- La licence
- Une pièce d'identité

La présentation du permis de conduire n'est pas exigée.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Pour les prioritaires : A L'OFAC avant le 31 Janvier

Pour les invités : Nadège VRIGNAUD. OFAC . 13, Les Landes. 85170 BELLEVIGNY avant le 28 jun 2023 Minuit.

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 160€ pour la Junior Sprint
- 180€ pour toutes les autres divisions

Contact Pilote Organisation : Michel POSTERLE 06.42.91.54.75

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 60, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote à l'exception de la division Sprint Girls.(en cas de double monte avec la division Super Sprint)

Au sein d'une même compétition, un pilote pourra s'engager dans deux divisions avec deux voitures différentes.

Sauf cas étudié par le Collège des commissaires Sportifs, le changement de division n'est pas autorisé après la clôture des engagements.

Aucun changement de véhicule ne peut être autorisé dans une même division au cours d'une compétition.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

Pilotes étrangers = licences +autorisation de son ASN.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les titres de participation sont interdits dans les épreuves du Championnat et Coupe de France Auto-Cross et Sprint Car (Art 3 de la réglementation Championnats et Coupes de France Auto Cross et Sprint Car).

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES:

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.3P. TRANSPONDEURS

Les pilotes invités qui ne seraient pas équipés de transpondeurs reconnus par la FFSA auront la possibilité d'en louer un le jour de la compétition au prix de 20€ par compétition. Cette somme sera obligatoirement accompagnée d'un chèque de caution de 120€.

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur. Jusqu'à 50 pour les prioritaires, à partir de 51 pour les invités. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu au prix de 30€.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'épreuve de Championnat de France d'Autocross se déroulera sur le circuit d'Aydie. Il est long de 903 mètres et la largeur est comprise entre 13m et 18m. Coordonnées GPS : N 43° 34'01.1" w 000° 07'26.6".

Le circuit a été agréé par la FFSA sous le numéro de classement 64 10 22 0507 AC Nat 0903 en date du 12.01.2023.

L'accès au circuit : Depuis le bourg, monter en haut du coteau et prendre à droite au dépôt de gravier. Depuis le restaurant à gauche à 100m (fléché depuis les grands axes)

6.4 TABLEAU D'AFFICHAGE

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d'affichage virtuel (application de messagerie instantanée, serveur de résultats ou autre).

En cas de problème technique le tableau d'affichage virtuel sera remplacé par un tableau d'affichage papiers. Ce tableau d'affichage papiers sera situé à proximité immédiate du parc des concurrents et/ou de la pré-grille. Il devra être signalé et à l'abri des intempéries. L'emplacement exact sera précisé au règlement particulier.

Une permanence du chargé des relations avec les concurrents sera située dans un local (tente, caravane...) à proximité de la Direction de Course. Les chargés de relations avec les concurrents seront à la disposition des pilotes pendant toute la durée de la compétition jusqu'à la fin du délai de réclamation et ils seront en liaison avec le Directeur de Course (Tél, radio...).

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. ESSAIS : Tirage au sort le vendredi 30 à 17h30 (voir ART 7.1.2 de la réglementation AC SC 2023).

7.1.2. Essais chronométrés

Une séance d'essais chronométrés par division par série de 4 tours chronométrés avec 10 concurrents maxi sera organisée le samedi 01 juillet à partir de 9 h 00 ou 9h30. (selon le nombre)

7.2.P. BRIEFING

Le briefing écrit sera distribué aux pilotes lors des vérifications le samedi 01 Juillet sauf dans le cas de transmission à chaque concurrent avant l'épreuve par une application de messagerie instantanée. Le Briefing oral est à la discrétion de la Direction de Course.

7.3. COURSE

Samedi 01 Juillet :

Warm up (2 tours) à 8h00

Essais Chronométrés à 9h00 ou 9h30. (selon le nombre)

1^{ère} et 2^{ème} manche qualificatives en 5 tours à partir de 13h00

Dimanche 02 Juillet :

3^{ème} Manche qualificatives en 5 tours à 08h30

½ finale et finale à partir de 13h00 en 6 tours pour les ½ finale et 7 tours pour les finales.

7.3.1. Longueur : Les courses se dérouleront sur 5 tours en manche, 6 tours en ½ finale et 7 tours en finale. La pole position est à gauche.

7.6.P. PARC FERME FINAL

A l'arrivée des ½ finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le directeur de course et/ou le collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel. Durant la même période, les pilotes devront rester à leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels.

Tout pilote **ne respectant pas cette règle** sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2.P. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 5940 €.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
200€	150€	125€	100€	85€

10.3.P. COUPES

Une coupe sera remise aux Trois premiers de chaque division ainsi que les produits régionaux éventuels. Récompenses prévues pour les commissaires.

10.4.P. REMISE DES PRIX

Après chaque finale, la cérémonie de podium se fera en dehors de la piste pour permettre le déroulement immédiat de la finale suivante.

La remise des chèques se fera, sur présentation de la licence, sous le chapiteau après la dernière finale en fonction des classements définitifs ; la permanence sera assurée pendant 1h00.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 7

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs de 6kg poudre polyvalente.

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 18

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation x oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges x oui

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

REGLEMENT DU PARC CONCURRENT (voir réglementation générale FFSA Autocross Sprint car art 6.7.1)

Le parc concurrent sera ouvert à partir du Vendredi 30 Juin et à 15 h 00.

Il sera distribué six bracelets à chaque pilote (1 pour le pilote-accès piste-, 5 pour son assistance de couleur différente). Ces bracelets permettront l'accès à la manifestation et au parc concurrent et devront être accrochés. En cas de contrôle toute personne sans bracelet se verra payer le prix de l'entrée sur le champ.

Chaque concurrent devra prévoir :

- 1 bâche de sol 5x4m ;
- rallonges électriques aux normes NFC15-100- type de câble H07 RN F3G2-5 en 16 ampères, 40 m minimum
- Extincteur de 6kg visible + 1 extincteur de 6kg par voiture (vr type FFSA). Des contrôles seront effectués par l'organisateur.
- Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses...) et leurs déchets et ne pas les laisser sur place ou les déposer dans les bennes prévues à cet effet par l'organisateur.
- Les voitures particulières qui ne tractent pas les véhicules seront placées dans un parking à proximité immédiate du parc concurrent, il en va de même pour les camping-cars ou assimilés qui ne servent pas au couchage du pilote et de son assistance.
- L'infrastructure d'un concurrent ne pourra excéder 15 m de long sur 10m de large.
- Toute tente ou abri devra être fixé latéralement au porteur s'il y a et/ou amarré solidement au sol.
Le concurrent est responsable de tout dommage occasionné par son infrastructure.

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

LES SERVICES DU PARC :

Vente de pains frais et viennoiserie le Samedi et Dimanche Matin. (Boulangier local, tarifs normaux) - Buvettes - Café - Sandwichs Froids et Chauds – Glaces - Douches – WC – Nettoyeur haute pression

LE VILLAGE D'AYDIE :

Aydie est un petit village de 145 habitants situé au cœur des coteaux du vignoble Madiranais dans les Pyrénées Atlantiques aux confins du Gers et des Hautes Pyrénées.

LES SERVICES DE PROXIMITE :

- Hôtel - Restaurant - Bar - Tabac : le Relais d'Aydie à 300 m du circuit
- *Pharmacie - Essence - Librairie - Alimentation : Viella à 4 km du circuit. *Garlin- Riscle- Lembeye à 15km.

CAMPINGS - HOTELS – GITES

- & Gites Ruraux : Mme AUBERT à Aydie / Mrs LABAT et BOJOLI à Arrosès (64), Mr & DUBOURDIEU à Crouzeilles (64), Mr OULIE à Aurions (64).
- & Chambres d'hôtes : Le Pressoir (chambres d'hôtes) à Aydie tél 06.62.24.69.84
- & Chalets en Vic Bilh – 64330 CASTETPUGON – Tél. 06.33.99.63.85
- & Au Castérot à Corbères Abères (64) au 05.59.11.20.64
- & Camping municipal – 65000 Madiran
- & Camping Caravaning les Ombrages de l'Adour - Rue Gravière - 40800 Aire/Adour –
- & Hôtel chez Minvielle – 32400 Ségos - Tél. 05.62.09.40.90 //
- & & AIRECO - 2 hôtels**+1 économique - RN 124 - Rte de bdx - 40170 Cazères/Adour Tél. 05.58.71.72.72
- & Hôtel le Pont d'Arcole - Rte d'Aquitaine - 32400 Riscle - Tél. 05.62.69.71.40
- & Office de tourisme à LEMBEYE – Tél. 05 59 68 28 78 site : tourisme-vicbilh@orange.fr

PLAN D'ACCES AU CIRCUIT

